80 % du personnel accepte le vaccin

NAMUR

Parmi les membres du centre Saint-Martin de Dave, 354 personnes ont reçu leur 1re dose.

Deuxième jour de vaccination contre le Covid-19 ce mercredi au centre neuro-psychiatrique Saint-Martin de Dave. Francis Pitz, l'administrateur-délégué de l'ASBL Œuvres des Frères de la Charité, et le directeur général Benoît Folens ont reçu leur première dose du vaccin Pfizer-BioNTech. Non pas pour montrer l'exemple ou susciter une prise de conscience au sein du personnel mais tout simplement parce que c'était leur tour. *"Il faut savoir que 80% de nos employés* (NdlR: 560 pour le total du centre) *ont donné leur accord pour se faire vacciner, c'est vraiment un taux d'adhésion appréciable"*, souligne Benoît Folens.

"Il y a une semaine, 204 personnes y sont passées, prioritairement issues des services de soins aux patients et du service entretien. Ce mercredi, on peut en ajouter 150 de plus. Tout l'hôpital, y compris le personnel administratif, a donc reçu la première dose. Peu importe les services, tout le monde se sent concerné, qu'il soit ou non en première ligne. Je dirais simplement que les moins de 45 ans sont peut-être plus réfractaires mais cela reste fort limité."

Les patients devront encore attendre, tout comme les membres et les résidents des maisons de soins psychiatriques. *"L'Aviq nous prévient plus ou moins sept jours à l'avance et on est livrés par le hub de Bouge la veille. On espère que cela sera pour la semaine du 22 février. Là, 85 résidents sur les 90 que comptent les MSP nous ont donné leur accord. Cela ne m'étonne pas, ils ont toujours bien suivi l'actualité et ils portent systématiquement leur masque lorsqu'ils sortent de leur bulle."*

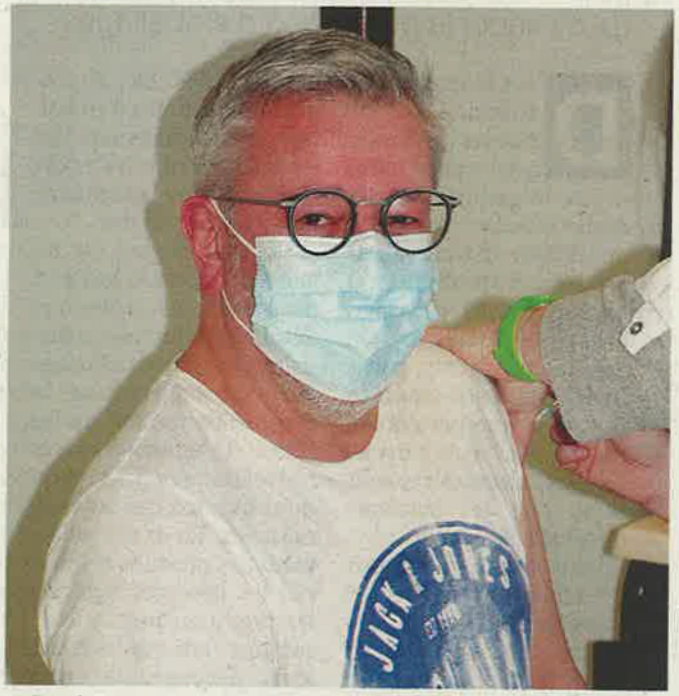

Benoît Folens, le directeur général du centre neuro-psychiatrique de Saint-Martin, s'est fait vacciner ce mercredi matin. © D.R.

> ***"Peu importe les services, tout le monde se sent concerné."***

Saint-Martin a finalement été relativement épargné par le Covid, que ce soit lors de la première ou de la deuxième vague. *"On n'a déploré aucun décès et personne n'a dû être placé sous oxygène. Au niveau du personnel, le taux d'absentéisme a été important les 16 et 17 mars lorsque les médecins généralistes ont été autorisés à faire des certificats à distance. Il y a certainement eu un peu de peur mais elle a bien vite cédé le pas à la solidarité."* Et cet hiver, le taux d'absentéisme est plus bas que lors d'un hiver classique.

Grégory Piérard

"Chacun a pu faire un choix éclairé"

Il faut pouvoir entendre les personnes qui présentent des contre-indications.

La médecine du travail se charge de vacciner le personnel, les infirmières prendront le relais lorsque viendra le tour des résidents. Une mécanique bien huilée, avec deux doses administrées toutes les trois minutes. *"Ce n'est pas ma première campagne de vaccination : auparavant, j'étais infirmier coordinateur auprès de la médecine du travail"*, confie Mehdi El Fassi, conseiller en prévention et infirmier hygiéniste du Centre.

Mehdi El Fassi, conseiller en prévention du Centre. © D.R.

Le plus difficile est tout le travail en amont qui précède ce genre de journées et surtout des délais à respecter. *"On a obtenu tout au plus une semaine pour collecter les intentions du personnel. Or, il était hors de question de faire cela à la va-vite. Lors de tout plan d'urgence, une cellule de crise est constituée et nous l'avons réunie. Tous les travailleurs ont été informés dans les détails par écrit et ils ont eu cinq jours de réflexion. Ils ont écrit leur réponse sur un papier, ensuite glissé dans une urne et seul moi ai eu accès au contenu. Cela a sans doute aussi permis de créer un climat de confiance. Au final, on a pu commander exactement le nombre de doses nécessaire et éviter un surplus dommageable."*

Ce taux de 80% d'adhésion surprend-il positivement notre interlocuteur? *"On l'espérait, mais nous sommes un hôpital psychiatrique, pas un établissement généraliste où le personnel a vécu sous énorme tension ces derniers mois. Le plus important est que chacun ait pu faire un choix éclairé en fonction de ses convictions mais surtout de sa propre situation. Ceux qui ont des antécédents de réaction allergique et une femme enceinte ou qui allaite ont certaines contre-indications compréhensibles qu'il faut pouvoir entendre."*

Comme celles ayant trait aux patients d'un centre neuro-psychiatrique. *"Ceux qui relèvent de la psychogériatrie présentent un profil particulier et à risques mais il n'en reste pas moins qu'ils doivent aussi rendre leur consentement éclairé. Les médecins se chargeront de leur donner des informations précises. Si le patient n'a pas les capacités de s'exprimer, c'est son administrateur qui le fera."*

Grégory Piérard